



COMMISSION TECHNIQUE CONSEIL COMMUNAL DE PERROY

Perroy, le 29 novembre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE SUR LE PREAVIS 13/2025

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 593'000.00 TTC POUR LA RENEVATION DE L'EPICERIE ET DE L'APPARTEMENT DE L'ETAGE.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission Technique composée de Messieurs Martin, Pasche, Jenni, Perdrizat et Strevens s'est réunie le 18 novembre 2025 afin d'examiner le préavis 13/2025. Nous avons rencontré madame la syndic Juliette Leprince-Ringuet et monsieur Philippe Péclard architecte afin de nous faire une présentation du préavis. Ils nous ont apportés toutes les informations nécessaires à la compréhension du préavis, ont répondu à toutes nos questions avec compétence et nous tenons à les en remercier.

Le préavis est scindé en trois parties d'ouvrages distinctes :

1. Rénovation de l'épicerie
 - _l'aménagement va être entièrement revu, en effet pour s'adapter à un modèle économique viable l'épicerie pourra fonctionner soit en libre-service afin de répondre aux besoins actuels.
 - _Il est prévu de refaire tous les revêtements de sols, murs et plafonds.
 - _Les équipements d'exploitation sont également prévus d'être remplacés.
 - _Un wc sera ajouté pour l'épicerie.
 - _La chambre froide sera conservée.
2. Rénovation de l'appartement au 1^{er} et combles :
 - _Il est prévu de refaire tous les revêtements de sols, murs et plafonds.
 - _Une salle de douche sera ajoutée au 1^{er} étage
 - _La cuisine sera entièrement changée et la salle de bains des combles complètement refaite.
 - _Avec la pose d'une porte, il sera possible de louer l'appartement indépendamment de l'épicerie si nécessaire.
3. Rénovation énergétique du bâtiment :
 - _Il est prévu le remplacement de la chaudière à gaz et le remplacement du boiler à système PAC avec récupération de chaleur.
 - _La pose de panneaux photovoltaïques avec batterie de stockage ce qui au vu de la faible valeur de reprise de l'électricité est un plus.

- _ Afin d'améliorer l'efficacité énergétique, une isolation complémentaire en toiture sera ajoutée et plusieurs ponts de froid existants supprimés.
- _ Toutes les fenêtres seront remplacées.

Après plus de 30 ans ces travaux sont nécessaires, en effet il ne serait pas possible de louer les locaux dans l'état actuel.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission Technique, vous propose à l'unanimité de :

- Adopter le préavis 13/2025.

POUR LA COMMISSION TECHNIQUE

Laurent Martin

Président

Stéphane Pasche

Rapporteur

Claude Jenni